



Forum Politique pour le Développement

La réunion globale du FPD à Bruxelles – Octobre 2014

Introduction et mot de bienvenue

Les 1^{er} et 2 octobre 2014, le Forum Politique pour le Développement (FPD) a tenu sa deuxième réunion globale à Bruxelles.

La réunion, accueillie par le Comité des régions (CdR) et organisée par la Commission européenne (CE), a réuni plus de 140 participants, dont des représentants de tous les secteurs de la société civile (des ONG aux organisations de femmes et féministes, syndicats, coopératives, fondations et organisations patronales), des autorités locales (comprenant des maires de différents continents), des Etats membres de l'UE (EM), du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), du Parlement européen (PE), du CdR, du Comité économique et social européen et de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Le maire, Christophe Rouillon, membre du Comité des Régions et maire de Coulaines, France, a souhaité la bienvenue aux participants, au nom du CdR. **Le Directeur général de DG DEVCO et président du FPD, Fernando Frutuoso de Melo**, a prononcé le discours d'ouverture, en donnant un aperçu des principales priorités de l'agenda de la politique de coopération au développement et en soulignant l'importance du FPD. "C'est notre forum. Ensemble, nous avons décidé les thèmes de l'ordre du jour et aussi conçu différentes sessions", a insisté le Directeur général en indiquant également "le caractère opportun de la réunion, juste après les élections du Parlement européen, avec une nouvelle Commission européenne qui doit être nommée sous peu, et en cette année déterminante de débat sur l'agenda post-2015." Il a également informé l'assistance que "2015 marque l'année européenne du développement. Ce sera une occasion unique pour informer et sensibiliser les citoyens sur l'importance du développement. Ce sera votre année et nous avons besoin de votre aide pour entendre des témoignages de terrain."

M. Fabio Cassesse, Ministre plénipotentiaire, Directeur général adjoint, Direction Générale du

développement et de la coopération (Ministère des Affaires étrangères), a parlé au nom de la présidence italienne de l'UE et expliqué les quatre priorités envisagées pour les six mois à venir : (i) l'après 2015; (ii) le rôle du secteur privé; (iii) le lien existant entre migration et développement et (iv) la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Mme Mara Marinaki, Directrice générale pour les Questions internationales et multilatérales, Service Européen d'Action Extérieure (SEAE) a souligné le caractère évolutif de la coopération au développement en cette période de mutation. Selon ses propres termes : "Le traditionnel paradigme binaire nord-sud est terminé. Le monde évolue rapidement – avec de nouveaux pays à revenu intermédiaire et de nouveaux acteurs émergents – et nous devons abandonner les paradigmes de développement obsolètes. Nous devons aller au-delà de l'aide, et nous ne pouvons pas le faire seul." L'**Honorable Linda McAvan, Membre du Parlement** et présidente nouvellement élue de la Commission du développement (DEVE), s'est formellement engagée dans le processus et a communiqué que quatre membres seront nommés au sein du Comité DEVE pour travailler avec le FPD au cours des prochaines années. Elle a également appelé à établir un lien clair entre le changement climatique et le développement : "Le changement climatique n'est pas un problème du futur. Il est absolument urgent de s'attaquer au changement climatique et au développement dans un effort commun dès aujourd'hui."

Les co-présidents du FPD, Mme Jacqueline Moustache Bell, Maire de Victoria, représentante des Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), et M. Jorge Balbis, Secrétaire exécutif de L'Asociación Latinoamericana de Organizaciones de Promoción al Desarrollo (ALOP), ont informé le groupe des progrès réalisés par le FPD jusqu'ici: le FPD est plus étroitement lié aux régions depuis la première réunion régionale, qui s'est tenue en juin dernier à Lima, et la deuxième réunion des parties prenantes prévue en décembre au Kenya. Dans

certains pays, le FPD est de plus en plus connu et actif, au fur et à mesure que les Délégations de l'Union européenne (DEU) commencent à intégrer ce dialogue structuré avec les OSC et les AL dans leurs agendas et méthodes de travail. Finalement, le FPD n'est plus seulement dirigé par la CE, mais par un groupe de travail conjoint, et de nouveaux

outils, pour soutenir le groupe, sont en cours de développement.

Veuillez consulter l'agenda, les présentations et les documents de référence [ici](#).

Messages clés

1. **Un nouveau paradigme est nécessaire dans le cadre de développement post-2015.** Cette nouvelle méthode de travail doit inclure un **partenariat égal entre tous les intervenants** (depuis les gouvernements nationaux, en passant par les OSC et les AL, jusqu'au secteur privé). Ce partenariat signifie l'inclusion de toutes les nations.
2. **Engager et responsabiliser les citoyens ordinaires est fondamental** pour réussir la mise en œuvre du cadre post-2015. Les valeurs de respect, honnêteté, transparence et égalité ont été les mots d'ordre de cette discussion.
3. **Les autorités locales** constituent un lien fort entre la communauté et les objectifs nationaux et mondiaux dans un monde post-2015. Les AL sont suffisamment proches des communautés pour bien les connaître et pour traduire les politiques nationales et mondiales dans les réalités locales.
4. **Les organisations de la société civile** doivent acquérir et préserver leur espace d'engagement global et équitable, dans la mesure où elles sont essentielles dans leurs rôles de mise en œuvre et de redevabilité.
5. **La protection sociale minimale et la conformité avec les normes internationales du travail** doivent faire partie intégrante du monde de l'après 2015.
6. **L'urbanisation est un défi global mais également l'occasion pour les villes de devenir des centres d'innovation et de capacités de transformation.** Des villes bien gérées peuvent promouvoir de nouveaux modes de consommation et de production, stimuler la créativité et l'innovation, encourager le développement économique et favoriser l'inclusion sociale.
7. **Une approche holistique est nécessaire pour soutenir les villes et établissements humains durables et inclusifs.**
8. Les individus les plus **marginalisés sont encore à l'écart de la discussion.** Tant que nous n'aurons pas combattu les causes structurelles de la pauvreté, nous ne surmonterons pas cette inégalité.
9. Avancer vers les objectifs de développement durable dans un cadre post-2015 signifie **lutter contre le changement climatique et favoriser la paix et la sécurité** en tant qu'aspects fondamentaux du développement.
10. Afin de répondre et de progresser vers un **environnement propice**, les membres du FPD ont convenu de la nécessité de: continuer à débattre de cette question pour **approfondir les connaissances; renforcer les liens entre les niveaux local, régional et mondial, et suivre les progrès réalisés à tous les niveaux, par les différents acteurs.**

1^{ère} Session. La scène globale

Section 1.1. Le programme post-2015

Dénormes progrès ont été réalisés pour atteindre les [Objectifs du Millénaire pour le Développement \(OMD\)](#), mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre ces objectifs ambitieux. La pauvreté mondiale continue à diminuer ; jamais autant d'enfants n'ont fréquenté l'école primaire ; la mortalité infantile a chuté de façon spectaculaire ; l'accès à l'eau potable a été considérablement étendu et des investissements ciblés dans la lutte contre la malaria, le VIH, le SIDA et la tuberculose permettent de sauver des millions de vies. Il existe un consensus global pour poursuivre ce travail sans relâche et d'une manière différente, afin de parvenir à un monde prospère, égal, libre, digne et pacifique. Malgré cette volonté universelle, le cadre post-2015 et ses moyens de mise en œuvre doivent encore être définis.

Présidée par M. **Jorge Balbis**, la première séance a précisément porté sur le **Programme de développement mondial post-2015**, en l'abordant à partir d'une triple perspective: (i) les éléments clés pour un accord post-2015 couronné de succès ; (ii) le rôle de l'UE dans la réalisation d'un cadre post-2015 consistant et (iii) le rôle à jouer par les OSC et les AL.

Le Commissaire Piebalgs a prononcé le [discours d'introduction](#) soulignant le caractère plurilatéral du nouveau cadre post-2015 et en soulignant l'urgence de parvenir à un accord. *"Il ne s'agit pas d'un nouveau processus, et il ne doit certainement pas s'arrêter en septembre 2015. Cependant, le temps nous presse, et il s'agit maintenant d'un moment critique,"* a-t-il dit. Le Commissaire a également réitéré l'engagement de l'UE¹ vis-à-vis du cadre post-2015 et des débats actuels. Selon ses propres termes: *"L'UE est absolument déterminée à être une force impliquée dans ce débat. Nous sommes prêts pour des discussions ouvertes et constructives. Nous devons discuter de la façon dont le monde s'organisera pour faire bon usage de l'accord post-2015. Et nous devons discuter de quelle manière l'UE elle-même peut appuyer au mieux la mise en œuvre effective, soit par nos politiques nationales, soit par le biais de notre travail au sein des organisations internationales, grâce à notre coopération au développement, ou par d'autres moyens."*

Un panel de membres du FPD a ensuite examiné les opportunités et les défis pour la communauté des OSC et des AL, et la façon dont elles pourraient au mieux influencer le processus. Des orateurs successifs ont exposé la nécessité d'un cadre englobant Etats membres, gouvernements locaux et société civile en tant que partenaires essentiels, et d'une attention adéquate à porter à la protection sociale minimale, à l'autonomisation des individus, au respect, à la transparence et à l'égalité. La discussion a également porté sur les 17 objectifs de développement durables (ODD) et les 169 cibles connexes, ainsi que la nécessité de concevoir des systèmes de suivi et d'évaluation appropriés.

Lors de son intervention, **Mme Tanya Cox, Co-présidente de Beyond 2015**, a mis en évidence trois éléments clés pour le secteur. A savoir : (i) le respect des besoins des autres pays en plaçant les peuples au premier plan– dans le respect des limites planétaires ; (ii) l'honnêteté (intellectuelle) ; et (iii) l'égalité, en se concentrant sur les personnes les plus marginalisées. Cela signifie tout particulièrement d'inclure, et par là même responsabiliser les individus, dans la mesure où ce sont les citoyens ordinaires qui devront mettre en œuvre le cadre post-2015 au niveau local pour qu'il soit un succès. *"Elever le niveau de vie pour tout le monde (et pas seulement pour une élite),"* a-t-elle

¹ L'UE partage l'avis qu'il devrait être possible de parvenir à un "Monde sans pauvreté" d'ici 2030, à conditions que les efforts de développement soient plus efficaces, plus équitables, et plus ciblés. Ceci est au cœur de la position de l'UE, mise en avant par la [nouvelle Communication de 2014 intitulée "Une vie décente pour tous : de la vision à l'action collective"](#). Cette nouvelle Communication, qui explique en détail la vision embrassant les principes d'universalité, de transformation et de redevabilité exposés dans la Communication précédente "Une vie décente pour tous", formule un certain nombre de propositions concrètes, notamment des secteurs prioritaires, et fait appel à l'action collective par le biais du partenariat mondial pour le développement.

déclaré, "devrait être la philosophie de base pour arriver à un accord post-2015 couronné de succès". Cette opinion a été reprise par M. **Matt Simonds**, s'exprimant au nom de la Confédération Syndicale Internationale : "Il doit y avoir un équilibre. La croissance ne doit pas être poursuivie au détriment de la durabilité," a-t-il déclaré. Il a rappelé à l'assistance que le chômage a atteint 6% dans le monde et qu'il continue de croître. Il a énoncé ce qui est nécessaire, dans le cadre post-2015, pour accomplir un travail décent dans un environnement sain, comprenant : une protection sociale minimale ; des institutions de travail solides ; l'accès aux biens et services publics essentiels ; la conformité aux normes de l'OIT pour les droits des travailleurs et une stratégie globale pour l'emploi des jeunes. M. **Bernard Bramlage, Gouverneur du District de Leer**, au nom de PLATFORMA, a souligné l'importance d'obtenir l'appui des AL. "Le nouveau cadre doit mettre les AL au centre, de façon à ce qu'elles puissent favoriser l'appropriation en engageant les citoyens dans l'élaboration des politiques." Il a abordé les éléments indispensables : (i) appropriation du cadre et bonne coordination; (ii) renforcement des institutions au niveau local ; (iii) rôle des gouvernements locaux et régionaux pour assurer l'exécution du cadre (tel que fournir les services de base et les compétences dans des domaines essentiels) et (iv) la coopération décentralisée.

Son collègue, M. **Abdelkebir Berkia, Président du Conseil régional de Rabat Salé**, au nom de CGLU, a rappelé au groupe que nous devons fixer un nouvel agenda de développement et également nous mettre d'accord sur la façon de faire face au changement climatique. Il a plaidé pour inclure non seulement l'urbanisation, mais également la sécurité et la migration en tant que défis fondamentaux pour les ODD, et a demandé, à cet égard, de se concentrer sur l'Afrique. Ce nouvel agenda doit être adapté aux réalités nationales et locales ; il n'y a ni modèle, ni parole unique. Le nouvel agenda devra converger avec « le post-Rio » et autres programmes pertinents. Lors de la séance des questions - réponses qui a suivi, plusieurs aspects économiques ont été cités, tels que la question de la croissance, jugée essentielle par l'Organisation internationale des employeurs : "Nous devons favoriser la croissance économique durable et l'investissement, et promouvoir l'esprit d'entreprise aux côtés d'institutions bien gérées," a affirmé leur porte-parole. Mme **Tanya Cox** a répondu que les affaires pourraient et devraient être différentes, en ne ciblant plus la valeur des actions et le profit, mais la durabilité. Au fil des différentes interventions de la salle, il a également été souligné que les différents acteurs ont des valeurs ajoutées et des approches distinctes et que le nouveau cadre doit s'appuyer sur ces réalités.

Dans ses remarques finales, le **Commissaire Piebalgs** a souligné la nécessité de renforcer les efforts de l'UE, également du côté des Etats membres, et il a posé certaines questions auxquelles il est primordial de répondre si l'on veut qu'un nouveau cadre post-2015 soit couronné de succès. "Comment pouvons-nous sortir de la tendance actuelle et faire une véritable révolution?" a-t-il demandé. Les participants ont convenu de la nécessité de maintenir l'après-2015 comme une priorité dans les futurs débats du FPD – à la fois dans la période qui précède le sommet de 2015, et durant la phase de mise en œuvre. Comme le Commissaire l'a également souligné : "Le FPD a le potentiel de vraiment faire changer les choses en étant à l'écoute des citoyens."

Section 1.2. Partenariat mondial pour l'efficacité du développement

Créé lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Busan, à la fin de l'année 2011, le partenariat mondial (GPDE) rassemble des gouvernements, le secteur privé, la société civile et d'autres acteurs pour veiller à ce que le financement, les connaissances et la politique aient le maximum d'impact sur le développement. A ce jour, 161 gouvernements et 56 organisations ont approuvé les principes énoncés par le partenariat mondial. Les partenaires comprennent le Forum des Nations Unies pour la coopération au développement, le Groupe de travail pour le développement du G20 et le processus dirigé par l'ONU pour créer un programme de développement mondial après 2015. Mme **Maria-Theresa Nera-Lauron**, Co-présidente, Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) et membre du FPD, a été la première oratrice à prendre la parole, après une brève introduction de M. **Lluis Riera, Directeur du développement humain et de la société, DG DEVCO**. Dans son [intervention](#), qui a également évoqué le rôle à jouer

par le GPDE dans le cadre post-2015, Mme Lauron a souligné la nécessité de protéger les défenseurs des droits humains, de promouvoir un environnement propice, étant donné que l'espace des OSC continue à se restreindre, d'encourager l'action au niveau des pays et d'institutionnaliser un dialogue plurilatéral et démocratique au niveau mondial et régional. Selon ses propres termes : "Au sein du GPDE nous pouvons et devons traiter les équilibres politiques inhérents, afin de nous réunir autour de la table en tant que partenaires égaux."

Mme **Aura Saldana, Maire de Sabana de la Mar, République dominicaine**, s'exprimant au nom de La Federación Latinoamericana de Ciudades, Municipios y Asociaciones Municipalistas (FLACMA), a pris la parole au nom des autorités locales, appelant à la nécessité urgente de mieux gérer les dépenses, en se rapprochant des citoyens en termes de fourniture de services sociaux, et de développer des mécanismes de consultation adéquats pour faciliter les discussions. Le point de vue des AL a été suivi par une intervention de M. **Arjan Schuthof, conseiller stratégique pour le GPDE au Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas**, qui a noté qu'un cadre post-2015 se doit d'intégrer toutes les nations. Selon ses propres termes : "*Nous avons besoin de faire un changement de paradigme. Les choses ne seront pas comme avant et cela nous concerne tous. Qui plus est, il est urgent de changer le paradigme.*" M. Schuthof a également souligné l'importance des partenariats plurilatéraux comme la seule voie à suivre pour simultanément construire et mettre en place une nouvelle vision du développement. Selon l'orateur, d'autres éléments importants de la vision comprennent : (i) des mécanismes de transparence et de responsabilisation solides ; (ii) l'ancrage du partenariat dans le programme post-2015 ; (iii) la traduction du cadre en réalités nationales et locales et (iv) l'apprentissage mutuel entre les acteurs. "*Nous avons besoin d'un nouveau modèle. Il faut sortir des sentiers battus,*" a-t-il conclu.

Mme **Luiza Bara, Aide et Efficacité du Développement et Financement, DG DEVCO A2**, a fait écho aux paroles de M. Schuthof, en particulier en ce qui concerne le rôle que le partenariat devrait jouer pour contribuer à la réflexion sur le programme de développement post-2015. Elle a également salué les progrès réalisés en matière d'inclusion et fait remarquer qu'il existe encore de l'espace pour davantage de consultation. Elle a finalement souligné la nécessité de renforcer les systèmes de cadre de surveillance. « *D'autres nous rejoindrons, si le partenariat est à la hauteur et si les pays émergents s'engagent sur des résultats (contraignants),* » a-t-elle déclarée.

En conclusion, la plupart des acteurs, de même que l'assistance, **ont convenu de la nécessité d'un changement transformationnel et du fait qu'il s'agit d'une responsabilité collective de faire du GPDE un succès.**

Section 1.3. Localisation du programme de développement post-2015

Codirigée par le PNUD, ONU-Habitat et le Groupe de travail mondial des gouvernements locaux et régionaux (GTF), la consultation sur la localisation du programme Post-2015 vise à stimuler les dialogues nationaux et territoriaux sur les moyens de mettre en œuvre le programme de développement futur. Elle a entraîné une série d'événements et d'initiatives, dont notamment : des discussions électroniques (e-discussions) ; des dialogues au niveau local et national dans 15 pays pilotes et des dialogues et évènements régionaux et mondiaux. Il est prévu que le rapport final soutiendra celui du Secrétaire général à l'Assemblée des Nations Unies en novembre 2014, et se tournera vers Habitat III : La conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, qui aura lieu en 2016. La nécessité de localiser le cadre a été exprimée depuis l'origine des consultations post-2015. Comme l'a rappelé M. **Josep Roig, Secrétaire général des Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)**, en plus du rôle clé joué par les autorités locales pour fournir les services de base et relever les défis cruciaux, notamment celui de l'urbanisation, les autorités locales vont également jouer un rôle crucial pour garantir l'appropriation et l'engagement du nouveau cadre de développement et renforcer les partenariats entre acteurs. Dans son allocution, M. Roig a également souligné l'importance d'un environnement juridique et institutionnel adéquat, pour assurer l'engagement national.

Mme **Mireia Villar Forner**, Conseillère principale en politique, PNUD Bruxelles, a informé les membres du FPD du programme pour le [développement durable](#).² Son intervention a été suivie par celle de M. **Jean-Christophe Adrian**, Directeur du Bureau ONU-Habitat pour la liaison avec les institutions européennes, qui a donné un aperçu du [processus de dialogue](#) à ce jour. Dans le court débat qui a suivi les présentations, les participants ont accueilli avec satisfaction les informations actualisées et attendent avec intérêt le rapport.

Section 1.4. L'urbanisation et le programme de développement mondial

Selon les estimations actuelles, entre aujourd'hui et 2050, la population mondiale devrait passer d'environ 7 milliards à 9.3 milliards d'habitants, la majorité de cette croissance étant attendue dans les pays en développement, en particulier dans les zones urbaines. Deux milliards et demi de nouveaux citadins devront avoir accès à la nourriture, à l'emploi, à l'éducation, à la santé, et à de nouvelles infrastructures – notamment l'eau potable, l'assainissement, le logement, le transport et l'électricité – la plupart d'entre eux en Afrique sub-saharienne et en Asie du sud. Environ un milliard d'habitants de bidonvilles vivent déjà avec un accès limité ou sans accès aux services de base.

Aujourd'hui, le "défi urbain," mais également "l'opportunité urbaine" (L'urbanisation, si bien gérée, dispose d'un pouvoir considérable de transformation positive) sont de plus en plus reconnus dans les débats internationaux et forums politiques. L'inclusion d'un objectif urbain, comme l'un des domaines prioritaires de l'agenda post-2015, représente un grand pas en avant à cet égard. Que l'urbanisation soit incluse ou non comme objectif à part entière dans le programme final, il sera essentiel que les cibles et indicateurs de l'ensemble des objectifs soient conçus de façon appropriée pour conduire le changement et suivre les progrès simultanément dans les contextes urbains et ruraux. Tel était l'objet de la session présidée par M. **Josep Roig, Secrétaire Général de CGLU**.

M. **David Satterthwaite, Maître de conférences, Etablissements humains, Institut International pour l'Environnement et le Développement**, a ouvert le débat sur l'urbanisation, ses impacts et ses défis avec un [aperçu visuel](#) de la croissance des villes. Son message principal tournait autour de l'opportunité de l'urbanisation. L'urbanisation, si bien gérée, dispose d'un pouvoir considérable de transformation positive. Les avantages des agglomérations de zones urbaines densément peuplées peuvent promouvoir de nouveaux modes de consommation et production, stimuler la créativité et l'innovation, soutenir le développement économique et favoriser l'inclusion sociale.

M. **André Kimbuta, Gouverneur de Kinshasa**, a ensuite pris la parole en appelant à davantage de soutien pour les villes africaines: "*Nous constatons des tendances dangereuses de recentralisation et un défi urbain majeur en Afrique*," a-t-il déclaré. "Pourtant, *la plupart des gouvernements africains n'ont pas encore de politique urbaine adéquate*." D'autres intervenants, parmi lesquels M. **Hans Janssen, Maire de Oisterwijk** (Pays-Bas), rapporteur pour le CdR et porte-parole de PLATFORMA, et Mme **Emilie Maehara**, du **Ministère français des Affaires étrangères, Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats**, a souligné la force d'innovation des villes, faisant écho aux paroles de M. **Satterthwaite**. "*Les villes ne sont pas seulement des tissus sociaux, mais aussi les moteurs de la croissance, de l'emploi et de l'innovation*." Nous demandons instamment à l'UE de garder l'objectif 11 (sur l'urbanisation) comme ODD et d'encourager davantage la gouvernance territoriale dans le programme mondial."

Mme **Susana Eróstegui, membre du FPD et Directrice exécutive d'Unitas** (Unión Nacional de Instituciones para el Trabajo de Acción Social Bolivia), a mis l'accent sur la participation des citoyens à la conception de solutions urbaines pour lutter contre la pauvreté et a plaidé en faveur d'une pensée créative, dans la mesure où la pauvreté urbaine possède de nombreux visages et que l'inégalité ne concerne pas uniquement l'accès aux services. M. **Paolo Ciccarelli, Chef d'unité, Eau,**

² Les contributions sont venues de nombreuses parties prenantes dans plus de 100 pays et reflètent les voix de plus de 5 millions de personnes. Le travail de plus de 70 pays a abouti à la proposition de 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles spécifiques.

Energie, Infrastructure, DG DEVCO/C5, a fait écho à cette idée : “*Nous avons besoin d'une approche holistique pour soutenir des villes et établissements humains durables et inclusifs.*” Il a confirmé que la CE se penchera sur trois domaines, afin d'être prête pour Habitat III, à savoir : la gouvernance, l'accès aux services de base et la résilience des villes. Dans le débat qui a suivi, la nécessité a également été abordée de renforcer les connaissances sur le rôle des entreprises privées dans un contexte urbain, ainsi que sur la manière dont de nouvelles formes d'engagement citoyen peuvent créer des cadres pour aborder et faire face aux produits urbains. La bonne pratique de la ville de Copenhague, où les coopératives sont dirigées par des acteurs de la société civile pour produire de l'énergie renouvelable, a été citée.³

2^{ème} Session. L'environnement propice

Après Accra et le GPDE de Busan, l'Environnement Propice (EP) pour la société civile et les autorités locales a également été en bonne place sur l'agenda du Dialogue structuré de la CE et a abouti à la reconnaissance d'une responsabilité partagée pour la réalisation d'un tel environnement. En suivant les recommandations du Dialogue Structuré (Mai 2011, voir tableau ci-dessous), différents acteurs se sont engagés à travailler sur l'EP. Du côté de l'UE, la Communication sur les OSC de 2012 et celle du 2013 sur le rôle des Autorités locales énoncent les plans des institutions pour développer le programme de soutien à un EP. De leur côté, les OSC et AL ont également pris des engagements forts, pour contribuer activement à un environnement plus propice dans le cadre de leur travail sur leur propre efficacité en matière de développement et de transparence, ainsi que pour assumer les rôles nécessaires de suivi de l'état de l'environnement propice dans les pays partenaires et dans le monde (aux niveaux politique, d'influence des politiques et de mise en œuvre. Cf. par exemple, les rapports de Civicus sur l'état de la société civile).

Recommandations du DS pour promouvoir un EP

A l'attention des gouvernements	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les principes internationaux intégrés dans le droit international (c.-à-d. sur le droit d'organiser, le droit d'expression et d'information, de réunion et d'affiliation internationale, etc.) Les Etats ne devraient pas seulement retirer les lois coercitives et restrictives, mais également adopter des politiques explicites pour les OSC et lutter en faveur d'un système juridique et judiciaire démocratique et fonctionnel - Respecter l'autonomie locale et approfondir les efforts de décentralisation - Reconnaître et respecter le “droit d'initiative” des OSC et des AL (non-ingérence) - Institutionnaliser les opportunités de dialogue multipartites régulier et inclusif - Mettre des ressources à la portée des AL et des OSC
A l'attention de l'UE	<ul style="list-style-type: none"> - S'engager à promouvoir un EP pour les OSC et les AL en tant qu'acteurs de développement à part entière - Promouvoir le droit d'initiative des OSC et des AL en évitant les interférences gouvernementales injustifiées - Promouvoir la décentralisation et l'autonomie locale, comme éléments importants de la bonne gouvernance et du développement local - Adopter une approche au développement fondée sur les droits humains, tout en veillant à la cohérence politique - Promouvoir et soutenir les dialogues multipartites réguliers, structurés et inclusifs, au niveau national, où tous les acteurs concernés (OSC et AL) sont pris en compte
A l'attention des OSC	<ul style="list-style-type: none"> - Agir en tant qu'acteurs du développement légitimes et indépendants - Intensifier les efforts pour mettre en place et suivre des normes d'autorégulation, afin

³ <http://www.renewableenergyworld.com/rea/blog/post/2013/03/renewable-energy-cooperatives-power-to-the-people>

	de garantir la redevabilité, la transparence et l'intégrité dans leurs travaux
A l'attention des AL	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à une division claire du travail, au niveau local, fondée sur des complémentarités - Investir dans un dialogue constructif avec les citoyens - Contribuer à la bonne gouvernance à travers des prises de décision et processus de gestion plus transparents et prévisibles

Plus de deux ans après la fin du Dialogue Structuré, la séance a examiné les progrès réalisés concernant les engagements pris par l'ensemble des acteurs (y compris les OSC et les AL, individuelles et en réseaux) à partir d'exemples, et a identifié les orientations futures pour favoriser un environnement propice en tant que responsabilité partagée, y compris dans le cadre du FPD.

Mme **Izabella Toth, de CONCORD** et M. **Jean Pierre Elong Mbassi, de CGLU Afrique**, ont animé cette session, incluant aussi bien un panel d'intervenants ainsi que des groupes de discussion par région. Après un [aperçu](#) des recommandations du DS pour faire émerger un environnement propice, M. **Thomas Hansen de DEVCO B2** a donné un exemple pour illustrer comment la CE a donné suite à ses recommandations : les feuilles de route par pays, pour améliorer l'engagement des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales et nationales, sont actuellement en cours dans 128 pays (dont 50 ont été achevées).

M. **Cornelius Hacking du Ministère néerlandais des Affaires étrangères** a présenté la nouvelle politique néerlandaise pour son engagement vis-à-vis de la société civile, "[Dialogue et Dissidence](#)," et a expliqué les nouveaux partenariats stratégiques, en cours de développement aux Pays-Bas, avec les réseaux de la société civile. Dans son [exposé](#) sur l'efficacité de la décentralisation, le Dr. **Bernadia Tjandradewi, CGLU Asie et Pacifique**, a souligné la nécessité d'un environnement pacifique pour construire un environnement favorable pour les AL. M. **Daniel Svoboda de Développement Mondial** a demandé [des messages simplifiés](#) pour intégrer une société civile diversifiée et obtenir le soutien des donateurs en faveur d'un environnement propice. La dernière invitée, Mme **Sevdalina Rukanova, Centre Européen des Fondations** (CEF) a donné un aperçu du Code de conduite pour les Fondations internationales et a souligné les thèmes de la transparence et de la redevabilité, ainsi que les initiatives de l'EFC pour construire une coalition autour de questions de réglementation au niveau européen et transnational à cet égard.

Après avoir analysé, au cours de la première partie de la séance la manière dont les différents acteurs (CE, OSC, AL, Etats membres) ont travaillé en vue de renforcer un environnement propice à partir du Dialogue Structuré, le panel a interrogé les membres du FPD sur son rôle en vue de faire avancer l'agenda de l'EP par le biais de groupes régionaux de discussion. Toutes les régions ont convenu que l'EP doit rester à l'ordre du jour du FPD, à l'exception du groupe qui rassemblait les membres européens. Des arguments pour et contre ont été avancés (voir tableau en annexe). D'une manière générale, des discussions animées se sont tenues sur les mécanismes de redevabilité et sur l'indépendance des OSC.

Les participants ont convenu que la réalisation d'un **environnement propice** est une responsabilité partagée et qu'elle demeure un sujet d'examen et de discussion important au sein du FPD. **Renforcer les liens entre les niveaux local, régional et mondial** est fondamental pour progresser. Les membres ont également convenu de la nécessité d'approfondir les connaissances et d'assurer le suivi des progrès à tous les niveaux, par les différents acteurs.

Pour plus d'informations sur les résultats des groupes de travail veuillez consulter l'Annexe 1.

3^{ème} Session. Le programme de l'UE

M. Klaus Rudischhauser, Directeur général adjoint au sein de la DG DEVCO, a introduit la séance en fournissant des informations et données actualisées sur des sujets liés à l'UE, tels que la programmation conjointe, les instruments financiers et le cadre de résultats. Plusieurs intervenants de la Commission et du SEAE ont pris la parole. Parmi eux, M. Roberto Ridolfi, Directeur de DEVCO Direction C, a présenté les détails du [Programme indicatif pluriannuel 2014-2020 sur les Biens Publics Mondiaux et Défis](#) (BPMD) et les programmes annuels d'action relatifs à la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture, l'environnement et l'énergie. Il a également expliqué les principes qui sous-tendent ces programmes phares. Mme Veronique Lorenzo, Chef d'unité, Education, Santé, Recherche, Culture, DG DEVCO/B 4, et Mme Camilla Hagstrom, Emploi, Inclusion sociale, Migration, DG DEVCO/B3, ont ensuite présenté la partie développement humain du BPMD (couvrant la santé, l'éducation, le travail décent, la justice sociale, la migration et l'asile, etc.). M. Felix Fernandez Shaw, Chef de division au sein du SEAE a fait le point sur la [programmation conjointe de l'UE](#), tandis que M. Jan Ten Bloemendaal, Chef d'unité, Qualité et Résultats, a axé son intervention sur le cadre de résultats institutionnels.⁴ La séance s'est terminée par un exposé de M. Angelo Baglio, Chef d'Unité, DEVCO B2 et M. Paul Renier, Chef d'unité adjoint, DEVCO B2 sur le Plan d'Action Annuel (PAA) 2014 OSC et AL, avec des hypothèses de travail pour les prochaines années.

Pendant le débat, la Commission européenne a répondu aux questions relatives au sujets suivants : le nombre prévu d'appels à propositions ; l'inclusion du genre et de l'égalité (en particulier dans les économies émergentes) ; l'agenda sur le travail décent ; l'inclusion des acteurs sociaux et des AL ; la qualité des consultations (en tant qu'élément clé pour assurer l'appropriation démocratique selon les membres du FPD). Le groupe a également posé la question de la flexibilité de la programmation pour s'adapter aux évolutions de l'agenda international (sur des sujets tels que l'urbanisation, etc.) et a tenu à en apprendre davantage quant à l'impact sur les pays « gradués », où les problèmes d'inégalité sont omniprésents. M. Baglio a mis en contexte les décisions prises, plus particulièrement en ce qui concerne les allocations nationales. *“L'allocation financière liée aux activités réalisées dans les pays reflète les demandes des DUE (axées sur la demande). En outre, compte tenu des coûts de transaction pour lancer un appel à propositions, plusieurs DUE, comme celles de l'Amérique Latine, ont décidé de mettre en commun les ressources de 2 années et de lancer un appel en 2015 plutôt qu'en 2014. Une autre raison pour certains est l'adoption tardive du Cadre financier pluriannuel (CFP), qui a à son tour généré un retard dans l'adoption des instruments financiers et, ultérieurement, la préparation du Plan d'action annuel 2014 (PAA).”* La séance s'est achevée par un échange informel concernant les plans d'action futurs relatifs aux OSC et AL, comprenant la présentation d'un certain nombre d'hypothèses de travail, à savoir (i) l'introduction d'un planning pluriannuel pour améliorer la planification à long terme, améliorer la prévisibilité des fonds et réduire les coûts de transaction, et (ii) l'utilisation de modalités d'aide alternatives, telles que les conventions-cadres de partenariat combinées avec des subventions en cascade. Les participants ont été invités à poursuivre la réflexion sur ces propositions.

⁴ En janvier 2015, un document de travail sera publié pour définir le cadre.

Conclusions

*La séance de clôture a offert un espace pour les OSC et les AL, afin qu'elles réfléchissent sur les discussions constructives qui ont été tenues pendant ces 2 jours et qu'elles partagent des messages finaux. Les deux coprésidents du FPD, Mme Moustache-Belle et M. Jorge Balbis ont remercié les organisateurs et salué le FPD comme l'une des rares plateformes où des partenaires égaux ont la possibilité d'être intégrés dans la préparation de l'agenda et au sein de l'organisation. Plus précisément, la **co-présidente des AL** a demandé à la CE son soutien permanent pour promouvoir un EP pour les AL et pour disposer d'un ODD indépendant sur l'urbanisation. Le **co-président des OSC** a souligné les défis à venir pour le FPD, à savoir : (i) l'appropriation du FPD par les secteurs, régions et pays, qui est considérée essentielle; (ii) le travail sur l'après-2015 et sur l'environnement propice et (iii) l'engagement à la mise en œuvre des instruments de la CE sur les droits humains (présentés pendant la séance de formation qui s'est tenue le 30 septembre). Le mois de mars 2015 et la ville de Bruxelles ont été provisoirement suggérés pour organiser la prochaine réunion.*

Enfin, il convient également de mentionner que :

- *Le 3 octobre, environ 100 personnes ont participé à un atelier du FPD sur le rôle du*

secteur privé dans le développement, dirigé par le Directeur de DEVCO, Roberto Ridolfi. Elles ont discuté des options pour lancer un dialogue structuré sur la participation du secteur privé à la coopération au développement ;

- *Le 2 octobre, un événement spécial a été organisé à l'heure du déjeuner sur la migration, avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-rouge, pour marquer le lancement du projet Droits des migrants en Action.*

- *Le 30 septembre a eu lieu une séance de formation et d'échange pour présenter le Comité des Régions ; discuter de l'ébauche d'une « boîte à outils » de consultation pour le FPD; comprendre comment la Commission met en œuvre une approche axée sur les droits humains, et entendre les conclusions préliminaires du Rapport européen sur le développement de 2014. Vous pouvez également consulter le programme, les présentations et les documents de référence [ici](#).*

ANNEXE 1

Rapports des groupes régionaux sur l'Environnement propice

Asie & Pacifique

- Le FPD doit prendre l'EP au sérieux
- Certains éléments à être abordés par le FPD :
 - Au niveau politique : Mener des recherches et identifier des études de cas sur les défis et succès de l'EP, dans tous les secteurs et milieux. Une attention particulière devrait être portée en Asie sur l'économie informelle.
 - Au niveau des politiques : Faire une étude de cartographie, pour identifier les défis et succès des OSC et AL pour influencer l'environnement politique.
 - Au niveau opérationnel : un plus grand nombre d'initiatives de développement des capacités (DC) doivent être adressées aux OSC et aux AL, en identifiant les points d'entrée pour l'élaboration des politiques. Il est également nécessaire de disposer de matériels, langages, etc., plus accessibles, pouvant être facilement compris par les organisations de base (OB) et aussi par les forums populaires (pour atteindre les communautés de base). L'expérience du Dialogue Structuré devrait descendre au niveau pays et communautés.
- 3 expressions à retenir de la discussion: stabilité politique ; politiques progressistes ; et mise en œuvre en temps opportun, souple et efficace.

Amérique Latine

- Le FPD devrait travailler sur l'EP, fondé sur son caractère plurilatéral unique. Plusieurs membres travaillent déjà sur le sujet et le caractère unique (multi-acteurs) du FPD, qui pourrait servir à influencer d'autres espaces pertinents.
- Différents acteurs ont des vues différentes sur ce qui devrait être une priorité en ce qui concerne l'EP (les employeurs souhaitent développer des domaines d'intérêt commun avec les OSC et les AL ; pour les syndicats, le dialogue social est essentiel pour promouvoir un EP ; les AL s'intéressent aux synergies permettant la conception et la mise en œuvre de politiques publiques solides ; les organisations de femmes mettent l'accent sur le suivi de l'influence de la société civile sur les politiques publiques et le public en général ; pour les coopératives, la question de l'entrepreneuriat est cruciale, etc.).
- Principales priorités pour la région : (i) reconnaître les acteurs ; (ii) cadre juridique ; (iii) accès au financement et dialogue politique.
- Quelques recommandations au FPD: mener des recherches au niveau national et régional; assurer le suivi au niveau national et diffuser des actions pertinentes ; accès au financement pour le développement des capacités ; etc.

Voisinage européen

- L'EP doit devenir un sujet d'intérêt pour le FPD
- Principales priorités de la région :
 - Dans les deux parties (sud et est) l'espace pour les OSC se restreint
 - Trois questions clés émergent : (i) le problème de la sécurité (conflit, sécurité et violence); (ii) indépendance des OSC, notamment la question clé portant sur l'indépendance du financement ; (iii) sensibilisation sur l'importance de l'EP (y compris l'importance de l'état de droit)
- Quelques recommandations pour le FPD : (i) utiliser le FPD comme une plateforme pour identifier les cas, échanger et diffuser les bonnes pratiques (l'information est fondamentale) ; (ii) aborder la question des accords d'adhésion ; (iii) tenir des réunions régionales de voisinage ;

(iv) aborder la question du partenariat avec le secteur privé, afin que que le secteur privé devienne un acteur majeur, respectant ces rôles ; (v) L'UE devrait utiliser tous les instruments pour soutenir l'EP, en prenant les DUE comme points d'entrée.

Afrique

- Le FPD devrait aborder l'EP
- Les points suivants ont été abordés à l'égard de l'EP : (i) décentralisation; (ii) gouvernance locale participative ; (iii) Culture de la gouvernance; (iv) programme de transformation ; (v) l'environnement juridique et les constitutions – le problème étant qu'ils ne sont pas complètement respectés ; l'espace des OSC se restreint au niveau national et international.
- Le groupe a convenu ce qui suit : (i) nécessité de promouvoir le FPD dans tous les pays ; (ii) renforcement des consultations, y compris sur l'éducation publique et civique ; (iii) nécessité de renforcer la communication et les outils et systèmes de redevabilité pour s'engager avec les partenaires et (iv) pour intégrer davantage les organisations de la société civile (coopératives, etc.) dans le cadre de l'EP.

Mondial

- L'EP doit devenir un sujet permanent pour le FPD
- Débat animé sur le mécanisme de redevabilité et d'indépendance des OSC
- Certains principes à examiner à l'avenir : (i) le lien entre OSC et AL ; (ii) la question de cadres juridiques contraignants ; (iii) le lien entre les niveaux local, régional et mondial pour assurer une approche cohérente ; (iv) la prise en compte de la variété des acteurs (l'EP a des significations différentes en fonction des différents acteurs).
- Rôle du FPD ?: (i) faire en sorte que les acteurs adéquats soient impliqués (besoin d'associer les gouvernements nationaux et le Chef de délégation au niveau national pour des discussions sur l'EP vraiment efficaces) ; (ii) la configuration du FPD au niveau régional pourrait offrir un espace propice pour permettre une telle interaction; (iii) nécessité d'une planification claire, afin d'assurer la prévisibilité et la transparence des processus (pas seulement pour l'EP, mais en général pour le FPD - nous devons mieux planifier)

Europe

- Absence de consensus pour savoir si le FPD devrait travailler sur l'EP ou non (arguments pour et contre). D'un côté, le FPD bénéficie d'un caractère plurilatéral unique. Cependant il s'agit uniquement d'un espace de dialogue, qui ne dispose pas de l'effet levier nécessaire. Qui plus est, il peut être un espace pour partager des pratiques, mais le sujet est trop vaste et le FPD pourrait ne pas être en mesure de fournir des recommandations à d'autres forums. Enfin, il est également nécessaire de reconnaître le travail effectué par ailleurs.
- Il y a eu également une discussion portant sur la nécessité pour le programme du FPD de rester flexible, en vue de s'adapter à des sujets importants (à savoir "*les dossiers chauds de l'agenda de l'UE*"), contre la nécessité d'être plus ciblée (comme avoir des sujets permanents, tels que l'EP). Il reste néanmoins clair que le FPD doit se concentrer sur les politiques de développement de l'UE.